

Probleme contrat longue duree sur photocopieur

Par nogard, le 05/05/2012 à 12:26

Bonjour,

Il y a 2 ans, j'etais en entreprise individuelle et j'ai contracté un contrat de longue durée sur un photocopieur avec GE-CAPITAL. 9 mois plus tard, j'ai cessé mon activité sans faire de liquidation judiciaire. Tout a été régularisé, sauf ce photocopieur.

J'ai contacté le commercial qui m'a loué celui-ci et pendant 1 an et demi, il m'a fait croire que le contrat était soldé mais qu'il allait récupérer le photocopieur un peu plus tard.

Finalité, j'ai reçu une mise en demeure de "GE-CAPITAL" avec 3200 € a regler de suite, et si remboursement anticipé je dois verser encore 7000 €.

N'est ce pas abusif comme contrat ? Que puis-je faire pour sortir de cette situation ? J'ai vraiment besoin d'aide !!!!

Par pat76, le 06/05/2012 à 18:28

Bonjour

Dans le contrat de location que vous aviez contracté, il est spécifié que vous auriez une indemnité à verser dans le cas d'un remboursement anticipé?

C'est la société que vous aviez créée qui louait le photocopieur?

La société a été radiée du registre du commerce à votre demande?

Par nogard, le 06/05/2012 à 19:07

Bonjour,

Effectivement, l'indemnité de remboursement par anticipation est de 7000€.

En fait, je n'ai pas créé de société, il s'agit d'une entreprise individuelle (en nom propre). Aussi, je n'étais pas au registre du commerce, j'étais en Bénéfice Non Commerciaux (BNC).